 <p>Conseil scolaire Centre-Nord</p> <p>301, 8627, 91e Rue Edmonton (Alberta) T6C 3N1 téléphone : (780) 468-6440 télécopieur : (780) 440-1631</p>	Référence : C-3006	Page 1 de 2
	Catégorie : GESTION D'ÉCOLE	
	Objet : Nom pour une nouvelle école	
	Référence(s) juridique(s) :	
	Autre(s) référence(s) : politique B-2011	
	Adoptée en 1^{re} lecture : 13 novembre 2007	
	Adoptée en 2^e lecture : 15 janvier 2008	
	Adoptée en 3^e lecture : 12 février 2008	

PREAMBULE


Toute nouvelle école a une désignation qui respecte son caractère spécifique. Par nouvelle école, le Conseil entend tout nouvel édifice qui vient s'ajouter à l'inventaire des immobilisations suite à une construction, un achat d'édifice ou un échange de bâtiments entre organisations.

POLITIQUE

Lors de l'ouverture d'une nouvelle école, le choix du nom de l'école sera fait par le Conseil scolaire

DIRECTIVES

1. Le choix du nom de toute nouvelle école se fera par le Conseil à partir de recommandations provenant du Comité du choix du nom de l'école en question.
2. Lors de la recherche de noms pour une nouvelle école, la démarche suivante sera mise en place.
 - 2.1 La direction générale invitera les élèves, les parents, le personnel et le public à soumettre des noms potentiels d'école. Ces noms peuvent comprendre le nom des écoles que le Conseil a fermées, le nom de Saints ou de personnalités religieuses qui ont marqué leur époque, le nom de personnages qui ont fait une contribution importante à la francophonie ou à la mission du Conseil, et des noms à caractère thématique qui reflètent une réalité particulière.
 - 2.2 La direction d'école mettra sur pied un Comité du choix du nom d'une école composé de la direction d'école, d'élèves, de membres du conseil d'école, de parents et d'employés de l'école.
 - 2.3 La direction générale remettra la liste de noms potentiels au Comité du choix du nom d'une école.
 - 2.4 La direction d'école expliquera la politique au Comité du choix du nom d'une école et son rôle à identifier des noms potentiels à partir de noms qui lui auront été soumis et d'autres noms que le Comité aura générés.

 <p>Conseil scolaire Centre-Nord</p> <p>301, 8627, 91e Rue Edmonton (Alberta) T6C 3N1 téléphone : (780) 468-6440 télécopieur : (780) 440-1631</p>	Référence : C-3006	Page 2 de 2
	Catégorie : GESTION D'ÉCOLE	
	Objet : Nom pour une nouvelle école	
	Référence(s) juridique(s) :	
	Autre(s) référence(s) : politique B-2011	
	Adoptée en 1^{re} lecture : 13 novembre 2007	
	Adoptée en 2^e lecture : 15 janvier 2008	
	Adoptée en 3^e lecture : 12 février 2008	

2.5 Le Comité du choix du nom d'une école établira une liste préférentielle de trois à cinq noms potentiels. Le Comité placera les noms par ordre de priorité en fournissant pour chacun une explication et une courte biographie pour justifier le choix des noms et puis soumettra la liste des nominations au Conseil scolaire.

2.6 Sur réception des nominations, la direction générale fera une étude d'impact de chacun des noms en fonction des critères suivants :

- La cohérence avec le caractère spécifique
- La cohérence avec le message que le Conseil veut projeter avec cette nouvelle école ou édifice
- L'unicité des noms proposés
- L'impact au niveau de la mise en marché des écoles du Conseil

2.7 Le Conseil déterminera le nom de l'école ou de l'édifice à partir de la liste des nominations soumise et du rapport de la direction générale.